



# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

**Séance du 6 Octobre 2023 à 20 heures 30 minutes**  
**MAIRIE**

**Présents :**

M. VELLE PATRICE, M. CHENOT NICOLAS, M. GRIFFATON GABRIEL, M. LECLERE SEBASTIEN,  
M. GRIFFATON GAUTIER, M. GIRARD CHRISTIAN

**Secrétaire de séance :** M. LECLERE SEBASTIEN

**Président de séance :** M. VELLE PATRICE

**1 – Validation du Compte-rendu du 09.06.2023**

Le maire demande si le compte-rendu de la réunion du 9 Juin 2023, appelle des remarques, interrogations ou modifications.

Aucune autre remarque n'est à formuler, le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour valider ce compte-rendu :

**VOTE :** **Compte-Rendu validé à l'unanimité**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Maire demande si un conseiller veut remplir la fonction de secrétaire de séance, Mr LECLERE Sébastien se propose d'être le secrétaire pour cette séance. A l'unanimité, les conseillers valident, Mr LECLERE Sébastien est donc désigné secrétaire de cette séance.

**2 – Délibérations pour ouverture des crédits nécessaires pour créances douteuses :**

Le maire indique que 2 délibérations modificatives sont nécessaires, pour ouvrir les crédits obligatoires pour créances douteuses, suite au passage à la comptabilité M57. Les crédits n'ayant pas été prévus au BP il nous faut prendre les délibérations pour le budget communal et le budget assainissement.

**VOTE :** **Accord à l'Unanimité**

**3 – Rapport de gestion du Conseil d'Administration de SPL-XDEMAT :**

Le Maire rappelle que notre commune est actionnaire de cette société (contrat pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité), il est donc tenu de présenter chaque année ce rapport au conseil municipal. Il fait donc lecture de ce rapport aux conseillers présents

**4 – Rapport Annuel du Syndicat des Eaux du Trey:**

Le Maire fait une présentation de ce rapport qui doit chaque année être présenté au conseil municipal.

**5- Rapport d'activités 2022 de la C.C.M.M. :**

Le Maire fait une lecture synthétique du rapport d'activités 2022 avec les perspectives 2023 de la Communauté de Communes. Ce rapport annuel est une obligation réglementaire et le Maire tient à la disposition pour consultation, l'ensemble des pièces, qui seront archivées, en Mairie. Il joindra avec le compte rendu informatique cette présentation.

**6 – Délibération pour le retrait du CA de Saint Dié du SDAA54 :**

Le Maire explique que le Conseil d'Agglomération de Saint-Dié souhaite son retrait du SDAA54, au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Notre commune doit donc se prononcer sur cette demande, le Maire demande donc aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour accepter cette demande :

**VOTE :** **Accord à l'Unanimité**

## **6- Festivités de fin d'année :**

### **Repas des Aînés**

Le Maire indique qu'avec les Maires d'ANSAUVILLE, BEAUMONT, BERNECOURT et GROSROUVRES, ils vont organiser le repas des aînés. La date retenue est le 25 Novembre 2023, 0 Bernécourt. Le Maire prendra contact avec les habitants concernés prochainement pour connaître le nombre de participants. Pour les personnes qui ne voudraient pas ou ne pourraient pas y participer il va commander des colis par l'intermédiaire de la chambre d'Agriculture.

### **Saint Nicolas des Enfants :**

Le Maire indique qu'il va comme les années passées organiser la Saint Nicolas des enfants du village. Il va renouveler les cadeaux et cartes cadeaux, et souhaiterait si possible faire un petit défilé, suivi d'un goûter à la salle polyvalente. Pour cela il fait appel aux habitants, pour trouver un volontaire qui pourrait revêtir l'habit pendant quelques heures. La date retenue est le 02 décembre 2023, après-midi.

## **7- Délibération pour fin du chantier d'insertion et propositions agents intercommunaux :**

Le Maire indique que le chantier d'insertion qui intervient sur notre commune pour l'entretien des espaces verts, prendra fin au 31 décembre 2023. La CCMM nous a fait parvenir une proposition de présence d'agents intercommunaux sur notre commune. Le cout estimé moyen serait de 5 000€. Le Maire demande donc aux conseillers présents leurs avis sur ce sujet. Après discussions et échanges il est convenu de ne pas valider en l'état cette proposition, des explications complémentaires seront demandées par le Maire à la CCMM et un ou plusieurs devis de sociétés privées seront demandés.

## **8-Questions Diverses :**

-Le Maire fait lecture de l'arrêté préfectoral, du 14.04.2023, actant le transfert de la compétence « Eau et Assainissement » à la CCMM au 1<sup>er</sup> Janvier 2025

- Le Maire indique qu'un point ONF sera fait lors d'un prochain Conseil Municipal.

-Le Maire indique que la commande pour les travaux de remplacement de l'éclairage public a été lancée. Il fera un point financier précis lors d'un prochain conseil. Les travaux devraient se faire début novembre 2023, il explique que les luminaires sont programmés, avant le montage. Ainsi pour des raisons de sécurité mais aussi d'économie, l'éclairage public se déclenchera à la tombée de la nuit, comme actuellement et à partir de 22h00, l'éclairage restera actif la nuit avec une baisse de l'intensité de 70%. Cette solution permettra de maintenir un éclairage minimum avec une consommation quasi nulle et prolongera la durée de vie des LED (donc moins de travaux de maintenance)

-Mr GRIFFATON Gabriel, signale que la balayeuse intercommunale ne passe plus depuis quelques temps sur la partie de chaussée qui mène à son exploitation, Monsieur le Maire va faire remonter cela à la CCMM pour que le travail soit fait comme cela est prévu au contrat.

Plus aucune remarque n'est formulée, le Maire lève alors la séance à 21h40

Fait à HAMONVILLE le 12 Octobre 2023

Le MAIRE

Le Secrétaire de Séance

